

PRÉFECTURE DE LA MEUSE  
Reçu le

07 MAI 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Meuse

PRÉFECTURE DE LA MEUSE  
Arrivée le

07 MAI 2026

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

BUREAU DU COURRIER

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

**Nombre de Membres**

| Membres en exercice | Présents | Votants               |
|---------------------|----------|-----------------------|
| 59                  | 48       | 48<br>+ 5<br>pouvoirs |

Date de convocation

21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Christelle, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FIGEL Morgane, FOURES Patrice, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PICARD Emilie, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, VARNUSSEON Michel, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **FEVEZ Clément, HURAUT Jean-Marie, THOUVENIN Aude, WITZ Francis, HUMBERT Raphaël.**

Représentés : **DEJEAN Sabrina pouvoir donné à FEVEZ Clément, JACQUET Clarisse pouvoir donné à MIGOT Thierry, JAHNO Sonia pouvoir donné à GARAT Cédric, MOREL Mireille pouvoir donné à ZAMBAUX Didier, OEILLET Michel pouvoir donné à SAL Christophe, PALIN Laurent pouvoir donné à BARRÈS Mélanie, BACHELEZ Eric titulaire de FIGEL Morgane.**

**Madame DECHEPPE Mathilde** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Conditions de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offre**

**N° de délibération : DE\_2026\_045**

Le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D1411-4, D 1411-5 et L. 1414-2

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat, une Commission d'Appel d'Offre obligatoirement réunie pour les marchés formalisés ;
- que cette commission, qui est présidée par le Président, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;
- que le Conseil Communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offre de la manière suivante :

- les listes seront déposées lors de la présente séance du Conseil Communautaire auprès du Président de la Communauté de Communes.
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaire et de suppléant,

A l'issue de ce dépôt, il sera procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Michel MOREAU,  
Président

